Exemples de remboursement¹

ÔJI Intégrale

		OJI Inté	grale					
Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ³	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Précisions / commentaires en fin de document		
Hospitalisation								
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0€	0€	20 € (15 €)	0€			
Chambre particulière (sur demande du patient) Pour une nuitée lors d'une hospitalisation en médecine, chirurgie ou obstétrique (MCO)	Non communiqué	Non remboursé	Non remboursé	33,00 €	Selon les frais engagés	Cf. renvoi * en fin de document		
Séjours avec actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé								
·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ation chirurgicale de la ca						
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR - 24 €	24€	0 €			
Frais de séjour en secteur privé	Tarif moyen de 835,60 €	835,60€	811,60 €	24,00€	0€			
Honoraires médecins secteur 2 (adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Dépassements maîtrisés	BR		contrat	Selon contrat			
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Tarif moyen de 434,00 €	271,70€	271,70 €	162,30€	0 €			
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	100% BR	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat			
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Tarif moyen de 473,00 €	271,70€	271,70€	201,30€	0€			
L'hôpital public inclut la rému	unération des praticiens dans le	Séjours sans acte loure s frais de séjour, alors que		turés séparément dans le sec	teur privé			
1 1	ple d'un suivi d'une pneumoni				tear prive			
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR			0 €			
Frais de séjour en secteur public	Tarif moyen de 3 541,00 €	3 541,00 €	2 832,80 €	708,20 €	0€			
Soins courants								
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR - 2 €	30 % BR	2 € de participation forfaitaire			
Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30,00 €	30,00€	19,00€	9,00€	2 € de participation forfaitaire			
Ex : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 6 ans	35,00 €	35,00 €	24,50 €	10,50€	0 €			
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	37,00 €	37,00€	23,90 €	11,10 €	2 € de participation forfaitaire			
Honoraires médecins secteur 2 (adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Dépassements maîtrisés	BR	70 % BR - 2 €	+ dépassement si prévu au				
Ex : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 6 ans	50,00 €	35,00€	24,50 €	25,50 €	0€			
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	54,00 €	37,00€	23,90 €	28,10 €	2,00 €			
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	70 % BR - 2 €	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	forfaitaire + dépassement selon contrat			
Ex : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans	62,00€	23,00€	16,10 €	24,15 €	21,75 €			
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	67,00 €	23,00€	14,10€	24,15 €	28,75 €			
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat				
Ex : achat d'une paire de béquilles	26,18 €	24,40 €	14,64 €					

Contrat d'assurance santé responsable ² Dentaire	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ³	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Précisions / commentaires en fin de document
Soins et prothèses 100 % santé	Honoraires limites de facturation (HLF)	BR	60 % BR	+ dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€	
Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (HBLD634)	500,00€	120,00€	72,00€	428,00 €	0€	
Soins (hors 100 % santé)	Tarif de convention	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex : détartrage Prothèses (hors 100 % santé)	43,38 € Prix moyen national	43,38 € BR	26,03 € 60 % BR	17,35 € 40 % BR + dépassement si prévu au contrat	0 € Selon contrat	
Ex : couronne céramo-métallique sur molaires Orthodontie (moins de 16 ans)	557,00 € Prix moyen national	120,00 € BR	72,00 € 100 % BR	•	257,00 € Selon contrat	
Ex : traitement par semestre (6 semestres max.)	707,00€	193,50€	193,50€	contrat 445,50 €	68,00 €	
Optique Équipement 100 % santé	Prix limite de vente	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement	0€	
	(PLV)			dans la limite des PLV 4		
Ex : verres simples et monture	42,50 € (par verre) + 30,00 € (monture)	12,75 € (par verre) + 9,00 € (monture)	7,65 € (par verre) + 5,40 € (monture)	34,85 € (par verre) + 24,60 € (monture)	0€	
Ex : verres progressifs et monture	90,00 € (par verre) + 30,00 € (monture)	27,00 € (par verre) + 9,00 € (monture)	16,20 € (par verre) + 5,40 € (monture)	73,80 € (par verre) + 24,60 € (monture)	0€	
Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	
Ex : verres simples et monture	110,00 € (par verre) + 146,00 € (monture)	0,05 € (par verre) + 0,05 € (monture)	0,03 € (par verre) + 0,03 € (monture)	59,97 € (par verre) + 89,97 € (monture)	50,00 € (par verre) + 56,00 € (monture)	Cf. renvoi ** en fin de document
Ex : verres progressifs et monture	243,00 € (par verre) + 146,00 € (monture)	0,05 € (par verre) + 0,05 € (monture)	0,03 € (par verre) + 0,03 € (monture)	119,97 € (par verre) + 89,97 € (monture)	123,00 € (par verre) + 56,00 € (monture)	Cf. renvoi ** en fin de document
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	
Forfait annuel Chirurgie réfractive	Non communiqué Prix moyen national	Non remboursé Non remboursé	Non remboursé Non remboursé	170,00 € Prise en charge si prévu au	Selon les frais engagés Selon contrat	
	·			contrat		
Ex : opération corrective de la myopie	Non communiqué	Non remboursé	Non remboursé	400,00€	Selon les frais engagés	***
Aides auditives	Dain limite		600/ 55	40.0/ PD + 1/2		
Équipement 100 % santé	Prix limite de vente (PLV) 950,00 €	BR 400,00 €	60 % BR 240,00 €	dans la limite des PLV 4	0€	
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans Équipement (hors 100 % santé)	950,00€ Prix moyen national	400,00 € BR	240,00 € 60 % BR	·	Selon contrat	
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 582,00 €	400,00€	240,00€	550,00€	792,00€	

¹⁾ Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM. (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)

Avis du CCSF du 11 mai 2021 – mise à jour juin 2024 (prise en charge affichée des soins dentaires à 60% par l'AMO sous réserve de la publication du nouveau taux au Journal officiel). Garanties au 01/01/2025 - Document n'ayant pas de valeur contractuelle. Les conditions de garanties figurent sur les Statuts et Règlements mutualistes MGEN en vigueur.

²⁾ Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

³⁾ La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

Prix limite de vente.

^{*} Bénéficiez d'une prise en charge plus élevée de votre chambre particulière au sein d'un établissement hospitalier conventionné avec MGEN

^{**} Bénéficiez d'un remboursement plus élevé des équipements délivrés par un opticien partenaire Kalixia Optique

^{***} Chirurgie réfractive dont kératotomie par oeil